

APRONA

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA PLAINE D'ALSACE

Site du Biopôle – 28, rue de Herrlisheim – 68000 COLMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

APRONA

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA PLAINE D'ALSACE

Site du Biopôle – 28, rue de Herrlisheim – 68000 COLMAR

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local et inscrite
au Registre des Associations du Tribunal Judiciaire de Colmar au volume 53 Folio n°13

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'Association
APRONA,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué
l'audit des comptes annuels de l'association APRONA relatifs à l'exercice clos le
31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes
comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat
des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du
patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

.../...

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- en page 19 : la note intitulée « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable », qui décrit le rôle de votre association en qualité de coordinateur du projet ERMES-Rhin ii, qui réunit plusieurs partenaires techniques et financiers tri-nationaux entre 2022 et 2026, la présentation comptable qui en est faite dans les présents comptes annuels ainsi que l'impact sur les charges et produits d'exploitation de votre association,
- en page 15 : les informations sur les incidences de la première application du règlement n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables relatif à la modernisation des états financiers.

.../...

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des produits à recevoir, fonds dédiés et provisions pour risques

- Le poste « Autres créances » inscrit à l'actif du bilan s'élève à un montant de 570.465 euros au 31 décembre 2025.

Ce poste comprend essentiellement des créances à recevoir dont la composition est décrite dans la note « Produits à recevoir (avec détail) » en page 26 de l'annexe.

- Le poste « Fonds dédiés » inscrit au passif du bilan s'élève à un montant de 238.554 euros au 31 décembre 2025.

Ce poste correspond aux sommes à engager en 2026 relatives au projet ERMES-Rhin ii tel que décrit dans la note « Fonds dédiés » en page 36 de l'annexe.

- Le poste Provisions pour risques », au passif du bilan, d'un montant nul au 31 décembre 2025 à la suite de la reprise, à la clôture de cet exercice, de la totalité de la provision relative au projet ERMES-Rhin ii pour son montant de 79.900 euros tel que mentionné dans la note en page 19 de l'annexe intitulée « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable ».

.../...

.../...

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, mon appréciation de ces produits et charges rattachés à l'exercice s'est fondée sur l'examen de la situation, le recueil et l'analyse des documents, données chiffrées et affirmations de la direction ainsi que sur l'approche d'évaluation retenue par la direction.

J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues pour l'évaluation de ces montants comptabilisés au 31 décembre 2025 ainsi que la qualité de l'information fournie en annexe aux présents comptes annuels.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, mon appréciation de l'évaluation des créances à recevoir, des fonds dédiés et provisions s'est fondée sur l'examen de la situation, le recueil et l'analyse des documents et données chiffrées ainsi que sur l'approche d'évaluation retenue.

J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues pour l'évaluation des créances, fonds dédiés et provisions comptabilisés ainsi que la qualité de l'information fournie en annexe aux présents comptes annuels.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

.../...

.../...

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../...

.../...

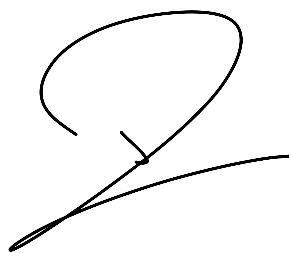
Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Sélestat le 6 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

PATRICK MULLER



Annexe du rapport

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	333 132	296 075	37 057	25 260
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	472 524	412 370	60 154	67 588
	Autres immobilisations corporelles	516 237	487 606	28 631	33 124
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	1 321 894	1 196 051	125 842	125 972
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	180		180	1 248
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	570 465		570 465	880 516
	Charges constatées d'avance	3 162		3 162	4 749
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	373 803		373 803	332 529
	TOTAL (III)	947 610		947 610	1 219 042
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 269 503	1 196 051	1 073 452	1 345 015

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	106 714	106 714
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	71 507	84 540
	Excédent ou déficit de l'exercice	74 700	(13 033)
	Total des fonds propres (situation nette)	252 921	178 222
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	94 538	79 468
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	94 538	79 468
	Total des fonds propres	347 460	257 690
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	238 554	684 618
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	238 554	684 618
Provisions	Provisions pour risques		79 900
	Provisions pour charges	47 818	44 964
	Total des provisions	47 818	124 864
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 839	97 735
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	197 702	158 561
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	101 165	
	Produits constatés d'avance (1)	27 914	21 547
	Total des dettes	439 621	277 843
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		1 073 452	1 345 015
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		74 699,71	(13 032,95)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		439 621	277 843
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	17 280	17 820
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	42 511	69 255
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	716 915	709 558
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	79 900	13 609
	Utilisations des fonds dédiés	360 424	786 395
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	4	1
Total des produits d'exploitation		1 217 034	1 596 638
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	243 263	774 898
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 995	26 117
	Salaires	532 743	522 145
	Cotisations sociales	197 677	177 597
	Dotation aux amortissements et dépréciations	52 411	57 119
	Dotation aux provisions	2 854	58 260
	Reports en fonds dédiés	85 800	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	101	10
Total des charges d'exploitation		1 142 844	1 616 146
RESULTAT D'EXPLOITATION		74 190	(19 508)

Compte de Résultat

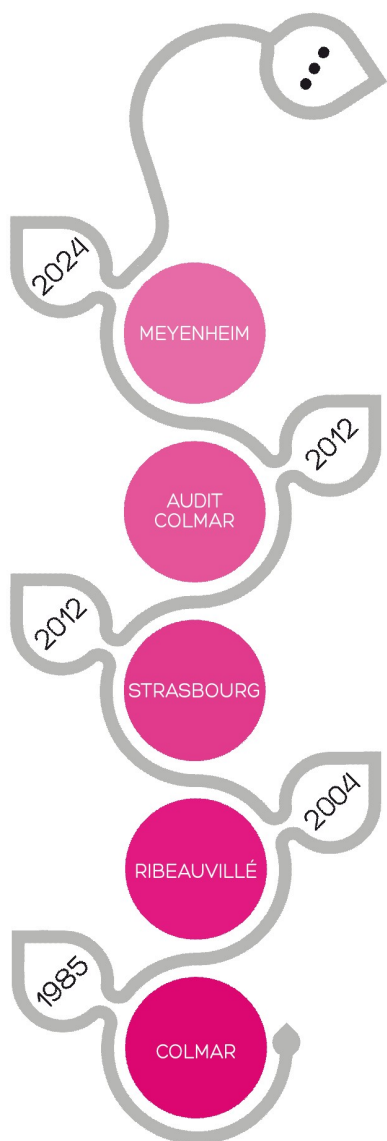
2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		74 190	(19 508)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	935	1 573
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		935	1 573
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	426	117
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		426	117
RESULTAT FINANCIER		510	1 456
RESULTAT COURANT avant impôts		74 700	(18 052)
	Produits exceptionnels		5 500
	Charges exceptionnelles		481
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 019
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 217 969	1 603 710
TOTAL DES CHARGES		1 143 270	1 616 743
EXCEDENT ou DEFICIT		74 700	(13 033)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



ANNEXES



Notre métier c'est prendre soin du vôtre.

Wagner & Associés | www.wagnerassocies.fr | 03 89 21 20 00

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 073 452 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 217 969 euros** et un total **charges** de **1 143 270 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **74 700 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'Association APRONA ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier a été mis à jour par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 afin de le mettre en coordination avec le règlement relatif à la modernisation des états financiers (règlement ANC n°2022-06)

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Subvention d'investissements

Selon le PCG, une subvention d'investissement peut être comptabilisée soit en produits, soit en subvention d'investissement en compte 13.

Dans ce second cas, conformément à l'article 312-1 du PCG, cette subvention sera reprise en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 47 818 euros

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date de calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en écartant l'application du barème issu de l'ANI du 11 janvier 2008 mais en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel)
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales)

Hypothèses de calculs de retenues :

- départ volontaire à la retraite à l'âge de 67 ans
- turn-over faible
- Taux de progression des salaires : 0%
- Taux d'actualisation : 3,96%

Règles et Méthodes Comptables

- Taux de charge moyen : 40,00%

Etats financiers au 31/12/2025

Faits essentiels de l'exercice

Annexe libre

L'Association APRONA a pour objet la connaissance, le suivi et la protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace. A cet effet, elle est chargée des missions suivantes :

- Conduites d'opérations telles qu'études, travaux de dépollution correspondant aux buts de l'Association et confiées par les membres de l'Association.
- Gestion du réseau piézométrique régional (entretien, modernisation, gestion des personnels de mesure, collecte, stockage et exploitation des données) et des autres réseaux (réseau qualité, réseau thermométrique, réseau oléoducs si l'étude de pertinence confirme sa validité).
- Gestion du modèle hydrodynamique franco-allemand de la nappe phréatique rhénane pour le secteur correspondant à la plaine d'Alsace.
- Gestion de la station d'alerte sur le Rhin à HUNINGUE ainsi que mise en place éventuelle et gestion d'autres stations d'alerte ou de mesure.
- Diffusion de l'information et organisation de colloques ; édition et publication de plaquettes, tableaux de bord, documents cartographiques.

L'APRONA mène des missions d'expertise et d'amélioration de la connaissance de la nappe d'alsace, des aquifères du Sundgau et de ses interactions liées aux activités de surface pouvant faire peser des risques sur la ressource.

Les principales missions sont reprises dans les conventions de partenariat signées entre la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et l'APRONA (principaux financeurs de l'Association) :

- Suivre le niveau de la nappe
- Suivre la qualité des eaux souterraines
- Développer de la connaissance des aquifères
- Agir en faveur de la protection des ressources en eaux
- Animer, sensibiliser, coordonner
- Renseigner

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les comptes présentés ici tiennent compte des modalités de financement précisées dans les conventions passées par l'association APRONA avec la REGION GRAND EST et l'AGENCE DE L'EAU.

Le projet Ermesii-Rhin est un projet de 4,3M€ qui s'étend sur les années 2022 à 2025, avec une prolongation jusqu'au 30/06/2026. L'APRONA est pilote (porteur) en collaboration avec d'autres partenaires français et étrangers. Ce projet est éligible au FEDER, la convention a été signée en 2023.

Le montant total de la part de l'APRONA, y compris part FEDER, représente 1.951K€. Ce montant a été intégré dans les comptes de l'APRONA en fonction des dates de signatures des conventions de financement, soit 505K€ en 2022, 1.361K€ en 2023 et 85.8K€ en 2025. L'APRONA a utilisé ces fonds :

- à hauteur de 1.541K€ pour des dépenses comptabilisées en charges (40K€ en 2022, 352K€ en 2023, 786K€ en 2024, 352K€ en 2025)
- à hauteur de 11K€ pour des dépenses d'investissements (2,5K€ en 2022 et 0,3K€ en 2023, 0K€ en 2024, 8,3K€ en 2025)
- Ainsi, à fin décembre 2025, il reste un montant global de 238K€ de fonds dédiés reportés correspondant aux dépenses restant à réaliser jusqu'à l'issue du projet ERMESii.

Une provision pour charges a été comptabilisée en 2023 et inscrite au passif du bilan de l'APRONA pour un montant de 26.204€. Elle est relative au projet ERMESii et correspond à la quote-part d'autofinancement de l'APRONA qui ne sera pas financée par Interreg du fait de l'évolution défavorable des coûts entre le budget initial (réalisé plusieurs mois avant l'autorisation du projet) et le budget final du projet. Pour rappel, la durée du projet sera prolongée jusqu'au 30/06/2026.

Cette provision a été ajustée en 2024, un complément de provision a été doté, la provision s'élève au 31/12/2024 à 79 900€. Ce montant de 79 900€ a été repris en totalité à la clôture de l'exercice 2025 car la provision ne s'avère plus nécessaire compte tenu des dépenses actualisées restantes à engager d'ici fin juin 2026 et de la notification du FEDER de 85.800 € intervenue en 2025 pour clôturer les travaux au 30 juin 2026

Annexe libre

La quote part de subvention d'investissement virée au résultat a été comptabilisée en compte 747000 pour un montant de 38 597 €. A noter que la dotation aux amortissements 2025 comptabilisée en charges est, quant à elle, de 52 411€.

Contributions des observateurs

80 points de mesures sur la nappe d'Alsace ont été suivis par 61 observateurs bénévoles cette année 2025 représentant environ 1 355 heures de travail.

La durée des relevés de niveaux de nappe, de saisie et d'envoi des données à l'APRONA représente environ 773 heures.

A cela s'ajoute environ 582 heures de déplacement pour environ 19 188 km parcourus sur le terrain (pour accéder aux points de mesures, les déplacements sont effectués au moyen de leur véhicule personnel, à vélo ou à pied selon la localisation des piézomètres par rapport au lieu d'habitation de l'observateur).

16 152,39 € ont été payés aux observateurs par l'APRONA en 2025.

Subventions obtenues et autorités versantes

Justif comptes 74xxx et 131xxx- Année2025	Tot recettes	74xxx	131xx
Région fonct n°	133 706,23	133 706,23	0,00
Région Inv n°	205 193,75	159 842,61	45 351,14
Tot Région 2025	338 899,98	293 548,84	45 351,14
Sub fonct Region 2024	-0,12	-0,12	
Tot Région excercice 2024	-0,12	-0,12	0,00
Tot Région excercice 2025 et solde 2024	338 899,86	293 548,72	45 351,14
AERM AID -00242	215 235,57	215 235,57	0,00
AERM AID -00265	25 784,43	25 784,43	0,00
AERM AID -00266	59 365,62	59 365,62	0,00
Tot AERM 2025	300 385,62	300 385,62	0,00
Tot AERM excercice 2024	5 204,13	5 204,13	0,00
Tot Aerm excercice 2025 et solde 2024	305 589,75	305 589,75	0,00
ERMES-ii	85 800,14	85 800,14	0,00
GRETA	1 695,59	1 695,59	0,00
Total général excercice 2025	731 985,34	686 634,20	45 351,14

Annexe libre

Tableau des subventions d'investissements

N° Compte	Intitulé	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice	Quote part reprise au résultat
131000006	ERMESii Subv. Inv tous part. 2022-2025	2 724,49		11 040,92	11 040,92	8 480,27
131015100	Région Subv.Inv 2019	28 898,00		28 898,00	-	-
131015200	Région Subv Inv 2020	21 440,64		21 440,64	21 440,64	21 440,63
131015300	Région Subv Inv 2021	29 762,62		29 762,62	29 762,62	27 233,70
131015400	Région Subv Inv 2022	27 376,04		27 376,04	27 376,04	21 937,02
131015500	Région Subv Inv 2023	27 148,00		27 148,00	27 148,00	20 246,14
131015600	Région Subv Inv 2024	21 954,00		21 954,00	21 954,00	5 557,76
131015700	Région Subv Inv 2025			45 351,14	45 351,14	2 313,30
131025100	AeRM Subv.Inv 2019	26 121,00		26 121,00	-	-
131025200	AeRM Subv. Inv 2020	20 526,18		20 526,18	20 526,18	20 526,18
131025300	AeRM Subv. Inv 2021	2 101,90		2 101,90	2 101,90	1 681,44
131025400	AeRM Subv.Inv 2022	3 987,65		3 987,65	3 987,65	2 446,11
131025600	AeRM Subv.Inv 2024	19 671,00		19 671,00	19 671,00	4 556,57
131040000	Eurométropole EMS Subv inv 2022	2 321,77		2 321,77	2 321,77	1 724,55
	Total	234 033,29	0,00	287 700,86	232 681,86	138 143,67

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	308 354		24 778			333 132
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	308 354		24 778			333 132
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	454 904		19 930		2 309	472 524
	Instal., agencement, aménagement divers	443 537					443 537
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	71 062		7 574		5 935	72 700
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		969 503		27 503		8 244	988 762
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		1 277 857		52 281		8 244	1 321 894

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	283 094	12 981		296 075
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	283 094	12 981		296 075
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	387 316	27 363	2 309	412 370
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	429 914	2 236		432 151
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	51 560	9 831	5 935	55 456
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	868 791	39 430	8 244	899 977
TOTAL		1 151 885	52 411	8 244	1 196 051

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	44 964	2 854		47 818
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Autres	79 900		79 900	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	124 864	2 854	79 900	47 818
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		124 864	2 854	79 900	47 818
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 854	79 900	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	180	180	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	570 465	570 465	
	Charges constatées d'avance	3 162	3 162	
TOTAL DES CREANCES		573 807	573 807	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	112 839	112 839		
	Personnel et comptes rattachés	65 549	65 549		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120 628	120 628		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 525	11 525		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	101 165	101 165		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	266 468	266 468		
TOTAL DES DETTES		678 174	678 174		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances	570 465	880 516	(310 051) -35,21
TOTAL	570 465	880 516	(310 051) -35,21

Un produit à recevoir est un montant certain dans son principe à la clôture des comptes. Toutefois son montant n'est pas arrêté de manière définitive. C'est pourquoi, il conviendra d'en faire l'estimation de manière satisfaisante ou l'estimer malgré une incertitude importante. Telles sont les règles définies par le Plan Comptable Général (PCG).

Dont produits à recevoir en 2025 :

- autres : 30 345,86€
- REGION GRAND EST : 158 228,99€
- AeRM : 76 784,53€
- tous partenaires projet Ermesii : 305 105,78€

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 451	31 404	21 047	67,02
Dettes fiscales et sociales	89 843	72 036	17 807	24,72
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	142 294	103 440	38 854	37,56

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	3 162	4 749	(1 587) -33,43
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	3 162	4 749	(1 587) -33,43

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	266 468	706 165	(439 697) -62,27
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL	266 468	706 165	(439 697) -62,27

Ce montant comprend :

- projet indicateur : 875,71€
- projet divers : 27 038,71€

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut au prorata temporis.

La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		27 914	27 914
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			27 914

Ce montant comprend :
 - projet indicateur : 875,71€
 - projet divers : 27 038,71€

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut au prorata temporis.
 La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	106 714				106 714
Autres réserves					
Report à nouveau	84 540	(13 033)			71 507
Excédent ou déficit de l'exercice	(13 033)	13 033	74 700		74 700
Situation nette	178 222		74 700		252 921
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	79 468		53 668	38 598	94 538
Provisions réglementées					
TOTAL	257 690		128 367	38 598	347 460

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		9	
	Professions intermédiaires			
	Employés		3	
	Ouvriers			
	TOTAL		12	

Produits et Charges exceptionnels

31/12/2025	
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

					31/12/2025	31/12/2024	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement								
Sous-total	3 800	3 683	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	3 800	3 683	100,00	100,00				



Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	684 618	446 064		238 554
TOTAL	684 618	446 064		238 554

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				